

ICANN | GAC

Comité consultatif gouvernemental

Kobe, Japon, 14 mars 2019

Communiqué du GAC — Kobe, Japon¹

I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Kobe, Japon, du 9 au 14 mars 2019.

Soixante-sept (67) membres du GAC et six (6) observateurs ont assisté à la réunion. Un (1) observateur a assisté à la réunion à distance.

La réunion du GAC a eu lieu dans le cadre de la 64e réunion de l'ICANN. Toutes les séances plénières du GAC ainsi que les séances des groupes de travail ont pris la forme de réunions publiques.

Le Comité consultatif gouvernemental de l'ICANN offre ses sincères condoléances aux familles, amis et collègues de ceux dont les vies ont été tragiquement perdues dans l'écrasement du vol ET302 d'Ethiopian Airlines dans lequel on trouvait le personnel d'observateurs du GAC, de l'UIT, de la Banque mondiale et un certain nombre d'organismes des Nations Unies.

II. Activités entre les unités constitutives et participation de la communauté

Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a abordé :

- les candidatures pour .Amazon.
- les codes de pays et de territoires à 2 caractères au second niveau.
- le PDP de la GNSO relatif à l'accès des OIG/OING aux mécanismes de protection de droits curatifs.
- le règlement sur la protection des données — l'EPDP de la GNSO et un modèle d'accès unifié
- les potentielles futures séries des nouveaux domaines génériques de premier niveau
- la réunion du Groupe d'Interaction du Conseil et du GAC à l'ICANN64

¹ L'historique des communiqués du GAC, contenant le dernier avis du GAC sur ce sujet ou d'autres est disponible sur : <https://gac.icann.org/advice/communiqués/>

- Les préparatifs pour la mise en œuvre réussie des plans stratégiques de l'ICANN jusqu'à l'exercice 2025

Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est réuni avec les membres du SSAC et a abordé les points suivants :

- déclaration conjointe ALAC/GAC sur l'EPDP
- alignement des procédures ultérieures de nouveaux gTLD avec les recommandations de la révision du CCT
- coopération dans le renforcement des capacités
- réactions au discours du Président Macron à l'IGF
- suivi de la déclaration conjointe GAC/ALAC sur la participation éclairée au sein de l'ICANN

Le GAC et les membres de l'ALAC ont accepté de procéder à une déclaration conjointe sur l'EPDP qui sera publiée séparément. Le GAC et l'ALAC ont convenu de former un petit groupe de discussion pour faire progresser une initiative sur le renforcement des capacités.

Réunion avec l'Organisation de soutien aux politiques de code de pays (ccNSO)

Le GAC a rencontré les membres du Conseil de la ccNSO et a abordé :

- Rapport de situation du groupe de travail du processus d'élaboration de politiques de retraite de la ccNSO (PDP)
- Présentation du DNS via HTTPS
- Discussion sur la planification future des réunions conjointes entre la ccNSO et le GAC

Réunion avec l'organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC a rencontré les membres du Conseil de la GNSO et a abordé :

- l'accès des OIG aux mécanismes de protection des droits curatifs
- le processus accéléré d'élaboration de politiques (EPDP) concernant la spécification temporaire relative aux données d'enregistrement des gTLD
- les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Réunion avec le groupe des représentants des opérateurs de registre (RySG) de la GNSO

Le GAC a rencontré les membres du Conseil du RySG et a abordé :

- le rôle et la structure du RySG au sein du modèle multipartite de l'ICANN
- sensibilisation universelle au sujet des TLD.

Réunion avec le Groupe des représentants des bureaux d'enregistrement (RrSG) de la GNSO

Le GAC a rencontré les membres du RrSG de la ccNSO et a abordé :

- le processus accéléré d'élaboration de politiques (EPDP) concernant la spécification temporaire relative aux données d'enregistrement des gTLD
- l'accès par des tiers à des données non publiques du WHOIS
- les efforts des bureaux d'enregistrement sur l'utilisation malveillante du DNS

Réunion avec le groupe d'étude technique (TSG) sur l'accès aux données d'enregistrement de gTLD non publiques

Le TSG a informé le GAC sur son but, son travail, et a récemment publié la version préliminaire d'un modèle technique pour l'accès aux données d'enregistrement non publiques. Le TSG s'attend à finaliser son modèle technique d'ici la fin du mois d'avril 2019.

Discussions intercommunautaires

Les membres du GAC ont participé à des séances intercommunautaires pertinentes sur des sujets d'intérêt élevé prévus dans le cadre de l'ICANN 64, notamment le plan stratégique de l'ICANN, des prochaines étapes dans la réponse de l'ICANN au RGPD, et l'acceptation universelle et les noms de domaine internationalisés.

III. Questions internes

1. Membres du GAC

Le GAC a actuellement 178 membres et 37 observateurs.

2. Dirigeants du GAC

Le GAC a remercié ses Vice-Présidents sortants, Ghislain de Salins de France et Guo Feng de Chine, pour leurs précieux soutien et contribution au GAC pendant leurs deux mandats d'une année.

La fin de la réunion de Kobe de l'ICANN64 marque le début d'un nouveau mandat pour la nouvelle équipe de dirigeants du GAC :

- Manal Ismail (Égypte) (Président)
- Chérif Diallo (Sénégal)
- Pär Brumark (Niue)

- Thiago Jardim (Brésil)
- Olga Cavalli (Argentine)
- Luisa Paez (Canada)

3. Groupes de travail du GAC

- **Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique (PSWG)**

Les membres du PSWG ont discuté des mesures d'atténuation des activités malveillantes et de la décision du conseil sur les recommandations de l'équipe de révision de la CCT, mesures centrées sur la définition opérationnelle des activités malveillantes établies en 2009 et mentionnées dans l'avis du GAC de Beijing 2013 sur les garanties des nouveaux gTLD.

Le PSWG a également examiné les priorités pour la deuxième phase de l'EPDP et souligné la nécessité d'un développement rapide d'un modèle d'accès, compte tenu de l'impact sur les enquêtes et autres activités visant à préserver la sécurité publique et faire appliquer la loi.

Le PSWG remercie au nom du GAC le membre sortant de son équipe de direction, Iranga Kahangama, pour son engagement et ses contributions précieuses aux travaux du PSWG.

- **Groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international (HRIL WG)**

Le HRIL GT a discuté du rôle du GAC dans la mise en œuvre des valeurs fondamentales de l'ICANN sur les droits de l'homme et il travaillera par la suite à l'établissement d'un document sur les options à partir de de l'apport des membres du GAC sur les quatre options possibles examinées au départ. Le HRIL WG travaille avec le groupe de travail intercommunautaire sur les droits de l'homme au sujet d'un éventuel engagement communautaire durant l'ICANN66 à Montréal, dans l'attente de l'examen par le Conseil d'administration de l'ICANN des recommandations de la piste de travail 2 CCWG-responsabilité. Dans l'intervalle, le HRIL WG attend avec impatience les conclusions de l'évaluation d'impact sur les droits de l'homme de l'ICANN org attendue après la réunion de l'ICANN64 pour revoir et répondre au GAC. Les co-présidents du HRIL WG proposent de s'assurer que tous les matériaux du GAC, en particulier le Communiqué du GAC, respectent les normes d'accessibilité.

- **Groupe de travail du GAC sur la participation du GAC au Comité de nomination**

Le Groupe de travail a reçu une mise à jour de l'équipe chargée de la planification de la mise en œuvre du NomCom. Certaines des recommandations figurant dans son plan de mise en œuvre peuvent avoir un impact sur la participation du GAC au NomCom et celles-ci ont été examinées au cours de la réunion. Le WG s'attend à recevoir d'autres mises à jour de l'équipe chargée de la planification de la mise en œuvre du NomCom et les transmettra par conséquent au GAC

- **Groupe de travail du GAC chargé des régions faiblement desservies (USRWG)**

Le GAC USRWG a examiné et discuté des éléments d'une stratégie plus durable pour les efforts de développement des capacités au sein du GAC.

Les membres du Groupe de travail ont bien reçu le rapport d'évaluation du développement de la capacité sur le succès des initiatives de renforcement des capacités menées en 2017-2018, rapport qui sera transmis au GAC pour approbation pendant la période intersession, et a souligné les efforts visant à utiliser la plate-forme ICANN Learn comme un outil stratégique pour aider les membres nouveaux venus du GAC et de l'USRWG.

En outre, le Groupe de travail a fait part de la demande de budget supplémentaire pour l'exercice 2020 de l'ICANN visant à financer cinq (5) ateliers de développement de capacité.

Le Groupe de travail a également examiné la mise à jour de son plan de travail, qui est structuré en trois (3) objectifs stratégiques visant à accroître les connaissances et à renforcer les capacités des membres ; augmentation de la participation dans les processus d'élaboration des politiques de l'ICANN et identification des responsables au sein de l'USRWG ; et renforcer l'établissement de relations avec l'ensemble de la communauté de l'ICANN et les parties prenantes concernées.

L'approbation du GAC du plan de travail sera recherchée entre les réunions et avant l'ICANN65 à Marrakech.

- **Le groupe de travail du GAC examine la protection des noms géographiques dans toute future expansion des gTLD**

Le Groupe de travail des noms géographiques du GAC a fourni au GAC une mise à jour sur les progrès de la piste de travail 5 concernant le PDP sur les procédures ultérieures des nouveaux gTLD, dédié aux problèmes des noms géographiques de premier niveau. Les commentaires reçus sur le rapport initial de la WT5 ont été discutés en attendant un examen plus approfondi de ceux-ci dans le cadre de la WT5 et sur lesquels le groupe de travail prépare un rapport au GAC.

- **Groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels du GAC**

Les co-présidents du groupe de travail ont présenté et décrit la charte, le cadre, la portée et le plan de travail du nouveau groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels du GAC qui a été créé à Barcelone. La charte du Groupe de travail et son plan de travail ont été approuvés.

4. Groupe d'interaction entre le Conseil d'administration et le GAC (BGIG)

Le GAC s'est réuni avec le groupe d'interaction Conseil-GAC et a abordé :

- discussion sur la fiche de suivi du GAC à Barcelone
- outil à deux caractères et documents d'information
- calendrier pour la prise en compte de l'avis présenté dans le communiqué de Kobe du GAC
- suivi du Conseil d'administration sur les avis différés

5. Questions opérationnelles du GAC

Le GAC a examiné un certain nombre de questions visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations du GAC dont :

- la confirmation du processus de rédaction du communiqué ;
- le développement de nouvelles capacités de suivi pour appuyer le GAC dans l'examen de possibilités de consultation publique ;
- les potentielles améliorations des communications, y compris de nouveaux mécanismes de notification ordinaire des élaborations de politiques et mobilisation des pages sur l'activité sur le site Web du GAC ;
- le lancement d'un projet visant à créer un inventaire de mappage pour la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2 sur la CCWG-Responsabilité ayant un impact sur le GAC ; et
- les progrès réalisés dans la mise à jour des règles concernant le soutien aux déplacements du GAC pour être en cohérence avec les nouvelles directives relatives au soutien aux déplacements de l'ICANN.

6. Rapports des agents de liaison

Le GAC a reçu des rapports sur les efforts de ses points de contact et agents de liaison dans un certain nombre d'autres initiatives et groupes y compris ; l'ALAC, la ccNSO, la GNSO, le SSAC, la troisième équipe de révision de la responsabilité et de la transparence, l'équipe de révision du service d'annuaire de données d'enregistrement (RDS-WHOIS2) et le comité permanent de clients.

7. Groupe de travail intercommunautaire sur la gouvernance de l'Internet (CCEG-IG)

Les membres du CCEG-IG ont informé le GAC sur les évolutions concernant cette initiative et ont encouragé l'implication du GAC dans cet effort.

8. Piste de travail 2 sur le CCWG-Responsabilité

Le GAC a été informé de l'évolution récente de la situation en ce qui concerne les recommandations de la piste de travail 2 sur le CCWG-Responsabilité demandant au GAC d'envisager des options pour l'élaboration d'un inventaire et le suivi des recommandations touchant le comité. Une intervention a soulevé la question des éventuelles mesures qui doivent être prises afin d'aborder les préoccupations concernant la compétence de l'ICANN définie dans le rapport final et les recommandations du sous-groupe sur la compétence ; il a été déclaré que cette question reste ouverte et nécessite un examen plus approfondi par le GAC et le Conseil d'administration de l'ICANN. Il existe différents points de vue à ce sujet au sein du GAC.

IV. Questions d'importance pour le GAC

1. Candidatures .AMAZON

Le GAC a examiné la requête des gouvernements de la région amazonienne, en particulier le Brésil, le Pérou, la Colombie et l'Équateur, au nom des pays membres de l'ACTO, parvenue au GAC par le biais de la liste de diffusion, demandant qu'il leur soit donné l'occasion d'élaborer, de concert avec la société Amazon inc., la solution mutuellement acceptable pour les candidatures .AMAZON, solution demandée par le Communiqué du GAC d'Abu Dhabi. Les gouvernements du Brésil et de la Colombie ont fait des déclarations réaffirmant les termes de cette demande, et ils ont souligné leur engagement à travailler à la conclusion d'un accord définitif qui devrait assurer une participation significative des pays amazoniens dans la gouvernance et l'utilisation des chaînes .AMAZON.

2. Codes pays à 2 caractères au second niveau

Le GAC a pris connaissance de la réponse du Conseil d'administration de l'ICANN à l'avis du GAC donnée dans la récente fiche de suivi. Un certain nombre de membres du GAC ont soulevé des questions sur la façon dont la décision du Conseil du 8 novembre 2016 du retrait du « processus d'autorisation » pour la mise à disposition des codes de pays à 2 caractères sous les nouveaux gTLD était conforme aux avis du GAC sur cette question. Les membres du GAC examineront la réponse et reviendront vers le conseil d'administration pour une discussion ultérieure.

Le GAC se félicite de l'élaboration de l'outil à deux caractères, qui peut répondre aux préoccupations de certains membres du GAC liées au risque de confusion créée par l'utilisation des codes de pays au second niveau dans les nouveaux gTLD. Les membres du GAC vont essayer d'utiliser cet outil au cours de la période à venir et ont convenu d'utiliser la réunion de Montréal comme point de contrôle.

3. Protections des OIG

Le GAC se félicite de la réponse du Conseil d'administration à l'avis du GAC présente dans le récent document de fiche de suivi et voudrait noter qu'au cours de la réunion de Kobe, le GAC a eu des échanges fructueux avec le Conseil de la GNSO concernant la possibilité de redémarrer le PDP sur les protections des droits curatifs, avec des conditions propices à toutes les parties intéressées, y compris les OIG et les membres du GAC intéressés, en vue de parvenir à des résultats mutuellement acceptables. Lors de cette réunion, le GAC a indiqué qu'il devrait y avoir un scénario avec une date cible associée à une telle action.

V. Avis consensuel destiné au Conseil d'administration de l'ICANN

Les éléments suivants de l'avis du GAC au Conseil d'administration ont obtenu un consensus, tel que défini par les statuts constitutifs de l'ICANN² :

1. Le WHOIS et la législation sur la protection des données

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i. de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que l'EPDP de la GNSO sur la spécification temporaire pour les données d'enregistrement de gTLD décide d'étapes concrètes, de rapports d'avancement et d'un calendrier rapide, comme dans la phase 1, pour conclure les activités de la phase 2 ;
- ii. de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que la portée des activités de la phase 2 est clairement définie en vue d'accélérer la conclusion et la mise en œuvre ;
- iii. de mettre à disposition les ressources nécessaires pour la phase 2 afin d'accélérer les réponses aux questions juridiques complexes reportées lors de la phase 1 ;
- iv. d'envisager la mise en place en parallèle d'efforts de travail supplémentaires sur les mises en œuvre techniques, telles que celles menées par le groupe d'étude technique, aux fins d'informer et de terminer les activités de la phase 2 de l'EPDP ;
- v. de faciliter la mise en œuvre rapide des nouvelles politiques sur les services d'annuaire de données d'enregistrement telles qu'elles ont été élaborées et adoptées, y compris par l'envoi de parties distinctes pour la mise en œuvre au moment où et telles qu'elles sont acceptées, comme les questions reportées de la phase 1 ;
- vi. d'envisager de redémarrer les processus de mise en œuvre de politiques pertinentes existantes, comme les politiques sur les questions d'accréditation de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

²Article 12.2.(a)(x) des statuts constitutifs « L'avis du Comité consultatif gouvernemental sur les questions en matière de politique publique doivent être dûment pris en compte, tant dans leur formulation que dans l'adoption de politiques. Si le Conseil d'administration de l'ICANN décidait d'agir contrairement à l'avis du GAC, il devra en avvertir ce dernier, en précisant les raisons pour lesquelles il n'a pas suivi cet avis. Tout avis du Comité consultatif gouvernemental approuvé par consensus absolu du Comité consultatif gouvernemental, cela étant le fait d'adopter des décisions par accord général en l'absence d'objections formelles (« Avis consensuel du GAC »), ne pourra être rejeté que par un vote d'au moins 60 % du Conseil d'administration. Le Comité consultatif gouvernemental et le Conseil d'administration de l'ICANN essaieront donc de trouver une solution mutuellement acceptable, de bonne foi et de manière opportune et efficace. Le GAC devra indiquer si tout avis qu'il donne au Conseil d'administration est un avis consensuel.

Fondements

Le GAC a constamment recommandé de trouver rapidement une solution pour assurer l'accès rapide aux données d'enregistrement non publiques à des tiers pour des finalités légitimes et respecte les exigences du RGPD et autres lois de protection de la vie privée et des données, au regard de l'important impact négatif de ces changements dans l'accessibilité du WHOIS aux utilisateurs ayant des finalités légitimes. Le GAC a précédemment noté que ces objectifs légitimes comprennent l'application des lois civiles, administratives et pénales, la cybersécurité, la protection des consommateurs et la protection des droits de propriété intellectuelle.

Le GAC note également que le Conseil européen sur la protection des données a dans son guide expressément encouragé l'ICANN et la communauté à élaborer un modèle exhaustif couvrant la totalité du cycle de traitement des données, de la collecte à l'accès. Comme déjà souligné dans le Communiqué de Porto Rico du GAC, le RGPD fournit des mécanismes d'équilibre pour les divers intérêts légitimes publics et privés en jeu, y compris la protection de la vie privée et la responsabilité. Nous notons que les légitimes intérêts reflétés dans les statuts de l'ICANN sont cohérents avec les considérants du RGPD, qui fournissent des exemples tels que « prévenir la fraude » ; « assurer la sécurité des réseaux et de l'information », y compris la capacité à résister à des « actions illégales ou malveillantes » et déclarer les possibles « actes criminels ou menaces à la sécurité publique » aux autorités (*voir* considérants du RGPD 47, 49 et 50).

Le GAC va suivre de près et évaluer les rapports d'étape préparés par l'EPDP de la GNSO, et se réserve la possibilité de fournir des directives supplémentaires si le rythme des progrès l'exige.

Le GAC a pris note que le temps et les ressources nécessaires pour mener à bien la phase 2 sont considérables et exigent de l'activité un champ d'application ciblé pour lui assurer une conclusion rapide. Le GAC encourage donc une définition judicieuse du champ d'application des efforts de la phase 2, en tenant compte des éléments qui pourraient être fournis en parallèle par des efforts communautaires et ne pas être inclus dans le champ d'application, comme les modèles d'accréditation.

Le GAC a reçu un exposé sur les travaux du groupe d'étude technique. Le GAC considère que l'élaboration d'options pour la mise en œuvre technique démontre comment un futur système d'accès au RDS pourrait être mis en œuvre, en considérant également la sécurité et la confidentialité des données. Les considérations de la phase 2 pourraient bénéficier d'une exploration plus poussée des options de mise en œuvre technique. En outre, se livrer à de telles considérations en parallèle peut aider à garantir que les politiques — une fois acceptées — soient rapidement mises en pratique.

Le GAC est d'avis que la politique des questions d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire (PPSAI) demeure très pertinente et les efforts de mise en œuvre doivent continuer comme il convient, en parallèle avec le travail en cours d'élaboration de politiques. La mise en œuvre de la PPSAI ne doit pas être reportée en attente de la fin de l'EPDP.

2. Examen par le Conseil d'administration de l'ICANN des recommandations de l'examen de la CCT

Le GAC note avec préoccupation la récente résolution du Conseil en réponse aux recommandations finales de l'équipe de révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur, résolution ayant approuvé uniquement 6 des 35 recommandations consensuelles.

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration de :

- i. rencontrer rapidement l'équipe de révision de la CCT pour discuter de la résolution du Conseil et
- ii. peut-être reconsidérer certaines décisions sur les recommandations le cas échéant.

FONDEMENTS

Le GAC est préoccupé par le fait que la récente résolution du conseil d'administration en réponse aux recommandations finales de l'Équipe de révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur n'a approuvé que 6 des 35 recommandations consensuelles liées à d'importantes questions de concurrence et de protection des consommateurs. La révision de la CCT est la première révision mandatée par les statuts et terminée après la transition du rôle de supervision des fonctions IANA qui sert de mécanisme de responsabilité essentiel. Nous exhortons le Conseil à rencontrer rapidement les dirigeants de l'équipe de révision du CCT pour discuter de la résolution du Conseil et envisager la possibilité de revoir certaines décisions si cela est jugé approprié.

VI. Suivi de l'avis précédent

Les éléments suivants reflètent les questions liées au précédent avis consensuel donné au Conseil d'administration.

1. Les séries ultérieures de nouveaux gTLD

Le GAC rappelle son avis du Communiqué d'Helsinki de l'ICANN56, qui stipule que l'élaboration de politique sur les nouvelles introductions de nouveaux gTLD doit pleinement tenir compte de tous les résultats des révisions significatives et des analyses pour déterminer quels aspects et éléments ont besoin d'ajustement. Le GAC a avisé le Conseil d'aborder et de prendre en compte ces résultats et préoccupations avant d'aller de l'avant avec de nouvelles séries.

VII. Prochaine réunion en personne

Le GAC se réunira durant l'ICANN65 à Marrakech, Maroc, du 24 au 27 juin 2019.